

1. Vous mentionnez que le POC devrait couvrir un ou plusieurs des domaines suivants : brevets nationaux, MyPage, eRegister, taxes, personnes. Nous constatons que MyPage et eRegister font partie de l'application actuelle de brevet, et avons trouvé de la documentation à ce sujet. Cependant, il n'est pas évident de savoir à quelles fonctionnalités vous faites référence pour les brevets nationaux, les taxes et les personnes. Pourriez-vous préciser ?
 - a. Des informations sur les procédures concernant les brevets et les certificats complémentaires de protection auprès de l'Office de la propriété intellectuelle X sont disponibles sur le site du Service public fédéral Économie, dont dépend l'IPObel : <https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle>
Des informations sur les fonctionnalités du front office (dépôt électronique en ligne, MyPage et registre des brevets en ligne (eRegister)) sont disponibles sur le portail de la plateforme des brevets du Benelux (IPObel) :
<https://bpp.economie.fgov.be/bpp-portal/>
2. Pourriez-vous détailler les charges administratives supportées aujourd'hui par la BPP ? Vous proposez que certaines tâches soient à l'avenir prises en charge par l'utilisateur final, afin d'alléger le back office. Pouvez-vous donner quelques exemples ?
 - a. Modèle avec assistance utilisateur pour la rédaction d'un brevet national X (réduction des défauts formels dans la spécification du brevet, pour lesquels les agents du back office doivent rédiger des invitations à régulariser) ;
Activation du paiement en ligne des taxes de procédure et de maintien annuel (cartes de débit) (réduction du travail de rapprochement entre les taxes dues et les paiements hors ligne effectué par les agents du back office) ;
Contrôle formel des spécifications de brevet avec assistance IA (création d'invitations à régulariser) ;
Envoi de la correspondance sortante via une fonctionnalité eCorrespondance du système de gestion des dossiers (évite l'impression et l'envoi postal des notifications) ;
Permettre aux demandeurs/titulaires/représentants enregistrés de modifier eux-mêmes leur nom et adresse dans l'eRegister.
3. Vous indiquez que les changements chez les partenaires (OEB et OMPI) ont actuellement un impact sur plusieurs composants. Pouvez-vous donner des exemples de ces changements et de leurs impacts ?
 - a. L'entrée en vigueur du brevet européen à effet unitaire en 2023 → extension du traitement des données bibliographiques européennes, nouveaux flux métier, modification de l'exportation des données vers l'eRegister belge / le Bulletin belge / l'OEB (données sur le statut juridique) ;
4. Pourriez-vous indiquer quelles données sont échangées avec l'EPO et le WIPO ? Pouvez-vous donner des exemples ? Cette question vise à comprendre les besoins d'intégration.

- a. L'instance belge de la plateforme des brevets du Benelux (BPP-BE) échange les données et documents suivants avec l'EPO :
Entrant : classifications de brevets + rapports de recherche de nouveauté + avis écrits sur la brevetabilité pour les demandes de brevet belges ;
Entrant : données bibliographiques électroniques (EBD) pour les brevets européens délivrés désignant la Belgique ;
Sortant : demandes de classifications de brevets et de recherches de nouveauté pour les demandes de brevet belges ;
Sortant : données bibliographiques et documents officiels de publication pour les demandes de brevet belges publiées et les brevets belges délivrés ;
Sortant : informations sur les taxes annuelles payées pour les brevets européens délivrés désignant la Belgique ;
Sortant : informations sur les changements de statut des brevets belges, des certificats complémentaires de protection belges et des brevets européens délivrés désignant la Belgique.
5. Le POC doit-il être construit avec des intégrations réelles, telles que celles avec EPO/WIPO, ou avec des données simulées ? Si vous souhaitez une intégration réelle, fournirez-vous des identifiants ou devrons-nous les obtenir nous-mêmes ? Qu'en est-il de l'autorisation et de l'authentification, par exemple 2FA / eIDAS ?
 - a. Le POC doit être construit avec des données simulées, étant donné la nature souvent confidentielle des données et documents réels de brevets / certificats. L'authentification et l'autorisation des utilisateurs pour l'accès aux applications front et back office doivent être basées sur l'utilisation de l'identifiant + mot de passe + (2FA ou eID(eIDAS))
6. Étant donné qu'il existe une documentation pour certains processus BPP, pouvons-nous demander ces documents pour mieux comprendre le processus ? Cela est particulièrement utile pour comprendre les étapes, y compris les étapes manuelles, les transferts, etc., que nous pourrions proposer d'optimiser.
 - a. Une version PDF du « Guide de l'utilisateur du système X de brevets et de certificats complémentaires de protection » est disponible en néerlandais et en français sur les pages web aux URL respectives suivantes :
<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/guides-pratiques-etudes/guide-pour-lutilisateur-du>
7. Le BIOP est-il ouvert à une proposition basée sur le cloud ? Si oui, y a-t-il une plateforme particulière (Amazon, Google, Microsoft) ?
 - a. Oui, l'application doit être « cloud-ready » (afin de pouvoir être hébergée plus tard dans le cloud), mais cela ne sera fait que lorsque l'hébergement pourra être

garanti à 100 % en Europe, sans lien avec des entreprises américaines (ce qui n'est pas encore possible).

8. Étant donné qu'il y a 5 000 brevets nationaux (Benelux) et environ 150 000 brevets européens par pays, peut-on estimer que le nombre de dossiers est de $(150k*3)+5k = 455k$ par an ?

Volumes	Number
Applications for national patent per year (includes Supplementary Protection Certificates (SPC))	5,000
National patents granted per year (includes SPC)	4,000
Active national patents (includes SPC)	30,000
Active European patents (including EURO-PCT) designating Benelux countries	600,000
Change operations to national patents and European patents designating Benelux countries per year	6,000
Fee receipt operations per year	350,000
Imported data (EBD files) on European patents designating Benelux countries per year	370,000
Import of electronically online filed documents (applications and correspondence) per year	70,000
Imported documents through scanning, indexing and classification per year	500,000
ePublications: official patent publication documents per year	8,000
Export of data on granted national patents, SPC and European patents designating Benelux countries to EPO per year	600,000
Export of publication documents for granted national patents and SPC to EPO per year.	15,000

9. La procédure actuelle de dépôt de brevet exige que l'utilisateur télécharge un logiciel de bureau. Attendez-vous que le nouveau processus ne nécessite plus l'installation d'une application de bureau et soit entièrement en ligne ?

a. Oui, mais cela a déjà été mis en œuvre (Front Office eFiling)

10. La procédure actuelle de dépôt de brevet utilise-t-elle les API OLF2.0 ? Attendez-vous que la nouvelle application utilise ces API ?

- a. Non / pas nécessaire

11. L'application belge eOLF est une application client/serveur basée sur une technologie vieille de plus de vingt ans. L'Office européen des brevets a maintenant développé une nouvelle application web appelée « Front Office eFiling ». Elle est mise à disposition des offices nationaux de brevets et peut être configurée selon leurs besoins. Entre 2023 et 2025, l'IPObel a travaillé avec l'OEB et un prestataire informatique externe pour configurer une version belge de l'application web Front Office (FO) eFiling. Elle est mise en ligne le 30/09/2025.

Remplaçons-nous cette nouvelle application mise en ligne le 30/09 ?

- a. Non, il n'est pas prévu de la remplacer.

12. En supposant que nous remportions l'étape de proposition du POC et que nous construisions le POC réel, quelles sont vos attentes concernant la durée d'accessibilité du POC ? Est-il prévu que vous ayez un accès individuel au POC pendant une période, ou serait-ce uniquement pour des démonstrations et présentations que nous organiserions ?

- a. Une démonstration suffit / il n'est pas nécessaire de maintenir le POC disponible sur une longue période /

Cependant, nous attendons un rapport détaillé et les leçons tirées du POC.

13. Concernant l'organisation des équipes belges (45 employés) :

Quelle est la répartition entre les examinateurs, le personnel de support/back-office et le personnel administratif ?

- a. Managers : 6

Personnel juridique : 9

Processus de brevet : 19

Comptabilité : 3

Registre des brevets : 3

Information sur les brevets : 3

Examinateurs : 2

14. Concernant les processus d'examen :

Quel est le temps moyen d'examen par dossier (en heures ou autre unité pertinente) ?

Y a-t-il des différences significatives entre les brevets, les marques et les dessins/modèles ?

- a. 5 heures par dossier au sein de l'office X ;

La recherche de nouveauté des brevets est externalisée à l'Office européen des brevets ;

Il n'y a pas d'examen de brevetabilité dans la procédure de brevet X.
L'Office X ne traite pas les marques ni les dessins et modèles.

15. Concernant la qualité des dossiers :

Quel est votre taux actuel de dossiers incomplets nécessitant des informations supplémentaires ?

- a. 25 %

16. Concernant la maintenance de la plateforme actuelle :

Quel est le coût annuel de maintenance en pourcentage de l'investissement initial ?

- a. Il s'agit d'une information confidentielle. Le coût de maintenance dépend de la nature des changements (parfois, les modifications légales dans les procédures de brevet peuvent être significatives).